

Publié le 10 décembre 2025



ARRETE N°A\_2025\_n° 12\_10  
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DAU/URBANISME  
POLICE GENERALE DU MAIRE  
6.1.3

**DESTINATION : SCI LES BARETTES représentée par Monsieur PARISIEN Pierre**

Domicilié : 384, route de Châteauneuf-Du-Pape

Pour : Construction de deux bâtiments.

Adresse : Boulevard Salvador Allende

**LE MAIRE**

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,

VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la demande de création de numéro de voirie formulée par SCI LES BARETTES représentée par Monsieur PARISIEN Pierre

VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 24 A0099, délivré favorable en date du 22 avril 2025,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

**ARRETE**

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
BX 49	Boulevard Salvador Allende	1300

Fait à Sorgues, 10/12/25

Le Maire,

Thierry LAGNEAU



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte-tenu de la réception en Préfecture le ....  
Et de l'affichage / notification le ....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Olivier ORSONI

**Droit de recours :** la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Rappel :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique.  
La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.